



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Délais applicables aux dossiers d'urbanisme pendant l'état d'urgence sanitaire

Question écrite n° 41413

Texte de la question

M. Max Mathiasin interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargée de la ville, sur les délais applicables en matière d'urbanisme durant l'état d'urgence sanitaire en Guadeloupe. Il lui demande quels sont les délais applicables en matière d'urbanisme, d'aménagement et de construction pour les usagers, les collectivités territoriales et l'administration, sur le territoire de la Guadeloupe, en raison de l'état d'urgence sanitaire décrété le 29 juillet 2021.

Données clés

Auteur : [M. Max Mathiasin](#)

Circonscription : Guadeloupe (3^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41413

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Ville](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 septembre 2021](#), page 7146

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)